|  |  |
| --- | --- |
|  | Direction de l’Immobilier et de l’Environnement  Bureau des Marchés Immobiliers |

**Marché de Services - Prestation intellectuelle**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | DIAGNOSTIC SANITAIRE DES STANDS DE TIR ET AUTRES SERVICES RELEVANT DU PERIMETRE DU SGAMI ÎLE-DE-FRANCE ET DE L’ADMINISTRATION CENTRALE |

|  |
| --- |
| Cadre de Mémoire technique (CMT) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | E2024BMI29 |

# Règles d’utilisation du cadre de mémoire

Les soumissionnaires sont tenus de compléter et intégrer à leur offre ce cadre de mémoire technique. Pour remplir leur obligation, les candidats peuvent :

* Intégrer leur offre au présent document et compléter par tout document jugé utile ;
* Indiquer précisément, pour chaque article, la référence dans leur mémoire technique ou autre document (référence du document, paragraphe, n° de page) ;
* Produire un mémoire technique indépendant reprenant tous les axes du présent cadre de réponse et son architecture.

# Valeur technique (30%)

## Moyens humains dédiés au marché (20 points)

Le candidat présente un organigramme complet des personnels strictement dédiés à l'exécution des prestations, à savoir :

* L’interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur et son suppléant ;
* Les techniciens dédiés à l’exécution du marché ;
* L’encadrement administratif dédié au marché.

Pour les moyens humains sus-définis, le candidat détaille leurs qualifications et expérience.

Il précise également si tous les intervenants sont titulaires de la formation « risque au plomb ».

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Moyens matériels et méthodes relatifs à la mise en œuvre des prestations (80 points)*

Le candidat décrit les moyens et les méthodes qu’il s’engage à mettre en œuvre pour l’exécution des prestations, objet du marché. Il développe notamment les points suivants :

* Liste et descriptif des appareils utilisés pour la prise des mesures aérauliques et polluants ;
* Planning d’intervention proposé (annexes n°1 et 2 du présent CMT : « Plan d’action préventif » et « Plan d’action curatif ») ;
* Descriptif des équipements de protection individuelle utilisés ;
* Descriptif des moyens utilisés pour le travail en hauteur.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.